Attestation d'engagement

Le Pass 'Engagement
Un dispositif pour les ***18-25 ans***

Je soussigné(e) ……..

Président (e)
de l'association ……..

Objet de l'association ……..
……..

Adresse ……..
……..
……..
……..

m'engage à accueillir,
en tant que bénévole,
M/Mme ……..

sur les missions
et activités suivantes
(notion de service
rendu à la personne): ……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..

représentant …… . heures par semaine,
de septembre 2015 à juin 2016 (hors vacances scolaires).

À ce titre, il sera
accompagné, au sein
de l'association,
par M/Mme : ……..

e-mail : ……..

téléphone : ……..

portable : ……..

en lien avec
le Conseiller
Technique Sport
et Jeunesse (CTSJ)
de la Maison
du Département de : ……..

M/Mme : ……..

sera couvert par l'assurance de l'association, pour les risques d'accidents causés ou subits dans le cadre de ses activités au sein de l'association.

Fait à : ……..

le : ……..

Signatures

L'Association

Le Bénévole
(bénéficiaire du Pass'engagement)

Le Pass 'Engagement

Mode d'emploi

Le Pass'engagement est un dispositif incitant à une **citoyenneté active et responsable** qui s'adresse aux jeunes costarmoricains de **18 à 25 ans**. Il est ainsi demandé au jeune de **s'engager entre 2 et 3 h par semaine**, de septembre 2015 à juin 2016, **au sein d'une association costarmoricaine** sur une action se situant impérativement autour de la notion de service rendu à la personne.

En contrepartie, **le Département des Côtes d'Armor s'engage à soutenir le jeune** dans le financement de son projet personnel et/ou professionnel **en lui octroyant une bourse pouvant aller jusqu'à 2 000 €.**

Vous serez accompagnés par **le Conseiller Technique Sport et Jeunesse de la Maison du Département de votre territoire, référent sur ce dispositif** (réception/étude/éligibilité du dossier, entretien avec le jeune, suivi dans l'association d'accueil et évaluation du dispositif).

Jeune

→ Né(e) entre 1990 et 1997.
→ Téléchargez le dossier sur cotesdarmor.fr, rubriques citoyenneté puis jeunesse, ou retirez-le dans la Maison du Département de votre territoire.
→ Complétez et déposez-le pour le **7 mai 2015**, accompagné des documents demandés, à la Maison du Département de votre territoire, à l'intention du Conseiller Technique Sports et Jeunesse (CTSJ).
→ Trouvez votre association, dans le département. Cette dernière remplira l'attestation d'engagement avec vous, vous l'ajouterez au dossier ou la transmettrez lors de votre entretien.
→ Si votre dossier est éligible, vous serez convoqué à un entretien **obligatoire**, afin d'échanger sur votre engagement, votre projet, vos motivations, (mai/juin).
→ Votre dossier est retenu définitivement, vous recevrez une confirmation par courrier en septembre.
→ Contactez alors votre association pour débuter votre engagement bénévole (de septembre 2015 à juin 2016).
→ Une formation collective d'½ journée sur le monde associatif vous sera proposée (vacances de la Toussaint 2015). Un passeport bénévole vous sera remis, qu'il vous faudra compléter avec l'association. Deux contacts – téléphoniques ou RDV – seront organisés avec le conseiller technique sport et jeunesse/vous/l'association (en décembre 2015 et mai 2016).

Association

Accueillir un jeune, dans le cadre du Pass'Engagement, c'est lui permettre de s'investir de façon citoyenne et bénévole, mais aussi de concrétiser un projet personnel/professionnel.
Pour l'association, il s'agit de promouvoir son activité et de renforcer son équipe de bénévoles.
Cet accueil s'effectue en plusieurs étapes :
→ Rencontre avec le jeune, afin d'échanger sur votre association (statuts, fonctionnement…) et les missions (notion de service à la personne) qu'il pourrait réaliser lors de son bénévolat.
→ Remplir et signer l'attestation d'engagement, que le jeune transmettra à son dossier ou lors de son entretien (avril/mai).
→ Confirmation par le jeune de l'acceptation définitive de son dossier (septembre).
→ Début de l'engagement bénévole du jeune – de septembre 2015 à juin 2016 – à raison de 2 à 3 h par semaine.
→ Un suivi s'effectuera grâce au passeport bénévole remis au jeune, que vous compléterez avec lui, afin de valoriser les compétences acquises lors de son bénévolat. Deux contacts – téléphoniques ou RDV – avec le conseiller technique sport et jeunesse/vous et le jeune sont également à prévoir (en décembre 2015 et mai 2016).